



Les formations de la Conférence des Bâtonniers

LE BÂTONNIER ET LES MISSIONS DE CONTRÔLE

CAEN

Jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 octobre 2025

ORDRE DES AVOCATS DE CAEN
3 avenue de l'hippodrome 14000 CAEN

Clôture des inscriptions
18 octobre 2025

Jeudi 23 octobre

Ordre des avocats de Caen - 3 avenue de l'hippodrome - Caen

19h00 Accueil des participants

Par Cindy BOUDEVIN, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen

Cocktail offert par l'Ordre des avocats

Vendredi 24 octobre

Ordre des avocats de Caen - 3 avenue de l'hippodrome - Caen

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture des travaux

Par Cindy BOUDEVIN, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen
Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des bâtonniers

9h15 Présentation et mise en perspective de la formation

Anne LAGARRIGUE, présidente de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

Modérateur : Patrick MOUCHET, président de la Conférence régionale de Normandie, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rouen

9h30 Contrôle continue de l'exercice professionnel

- Inscription administrative
- Domiciliation (principale et secondaire)

Christophe LOISON, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Cherbourg

10h00 Questions

10h10 Contrôle LCB FT

Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des bâtonniers

10h50 Questions

11h00 Pause

11h15 Contrôle continue de l'exercice professionnel

- Structures d'exercice

Anne LAGARRIGUE, présidente de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

11h35 Questions

11h45 Contrôle de comptabilité

Philippe THLAULT, trésorier de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bourges

12h15 Questions

12h30 Déjeuner Brasserie Le Jardin - 23 avenue de l'hippodrome 14000 Caen

Modérateur : *Cindy BOUDEVIN, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen*

14h00 Le contrôle à posteriori des contrats de collaboration et le référent (expérience rouennaise)

Justine DEVRED, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Senlis

Patrick MOUCHET, président de la Conférence régionale de Normandie, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Rouen

15h00 Questions

15h15 Le contrôle de la formation continue

Christophe LOISON, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Cherbourg

15h45 Questions

16h00 Pause

16h15 Omission

Anne LAGARRIGUE, présidente de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

16h45 Questions

17h00 Fin des travaux

17h00 Départ pour la visite guidée à pied du Centre historique de Caen

17h15 Rendez-vous devant l'Abbaye-aux-Hommes (Espace Jean-Marie Louvel Caen)

18h30 Fin de la visite devant l'église Saint-Pierre (Place Saint-Pierre de Caen)

20h00 Dîner au restaurant Le Mancel restaurant du Château de Caen

Musée des Beaux-Arts - Le château de Caen

Samedi 25 octobre

Ordre des avocats de Caen - 3 avenue de l'hippodrome - Caen

8h30 Accueil des participants

Modérateur : Nicolas TOUCAS, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen

9h00 Contrôle continue de l'exercice professionnel : la communication

- Principes généraux
- Formes de communication
- Dénomination des cabinets
- Rôle du Bâtonnier et de l'Ordre

Justine DEVRED, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Senlis
Christophe LOISON, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Cherbourg
Philippe THIAULT, trésorier de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bourges
Anne LAGARRIGUE, présidente de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

10h30 Questions

10h45 Pause

11h00 La nouvelle procédure disciplinaire simplifiée

Olivier JOUGLA, ancien président de la commission Discipline de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

12h15 Questions

12h30 Déjeuner-buffet sur place

Une attestation de fin de formation correspondant à 10h de formation, vous sera délivrée par l'IFOC vous permettant de faire valider cette formation par votre Ordre.

SESSION DE FORMATION

Intitulé de la formation

Le Bâtonnier et les missions de contrôles

Durée :

10h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Identifier les obligations de contrôle du Bâtonnier

Définir le rôle du bâtonnier dans l'exercice des contrôles

Décrire

les modalités pratiques des contrôles

Distinguer les suites possibles aux contrôles

Énoncer les règles relatives à l'omission

Reproduire la mise en œuvre de la procédure disciplinaire simplifiée

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Appliquer les obligations de contrôle du Bâtonnier

Exercer le rôle du bâtonnier dans l'exercice des contrôles

Réaliser les contrôles

Traiter les suites possibles aux contrôles

Gérer la procédure d'omission

Mettre en œuvre la procédure disciplinaire simplifiée

Prérequis :

Formation ouverte aux avocats et plus particulièrement aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres du Conseil de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administrations des CARPA et des membres des conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Modalités d'accès :

Inscription en ligne lien d'inscription adressé par mail et bulletin accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers

www.conferencedesbatonniers.com/fr/

Dates de la formation :

Du vendredi 24 octobre au samedi 25 octobre (matin) 2025

Lieu de la formation :

Ordre des avocats de Caen 3 avenue de l'Hippodrome – 14000 Caen

Tarif de la formation :

Frais d'inscription (Hors dîners et visite) : 180€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Le délai d'accès : jusqu'au 18 octobre 2025

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation.

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidence de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010